

Services de la marine—

5. Administration, exploitation et entretien, y compris les cotisations aux organismes internationaux énumérés au détail des affectations, les pensions, subventions et contributions qui apparaissent au détail des affectations, le paiement de dépenses, y compris les dépenses réservées faites à l'égard de marins canadiens en détresse, aux termes de l'article 306 de la Loi sur la marine marchande du Canada, et, relativement à la garde côtière canadienne, autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport, d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de prendre, pour l'année financière courante, des engagements ne dépassant pas \$59,905,800 et de dépenser les recettes de l'année financière courante, \$49,787,800.

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains, navires et matériel, y compris versements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction qu'elles ont exécutés, \$46,628,000.

Chemins de fer et navires à vapeur—

15. Paiements à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation, certifiés par les vérificateurs de la Compagnie, pour l'année civile 1968 à l'égard des services suivants:

(i) Réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (recouvrement pouvant être fait des avances comptables accordées à la Compagnie sur le Fonds du revenu consolidé)

(ii) Services de bac:

Service de bac de Terre-Neuve et ports terminus; service de bac de l'Île du Prince-Édouard et ports terminus; service de bac entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine) (É.-U.), \$39,293,000.

20. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains, de quais et de terminus, y compris des améliorations effectuées aux terminus appartenant à Terre-Neuve, et de navires et de matériel connexe, selon le détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut modifier la répartition des montants du crédit affectés aux divers postes énumérés, \$8,338,000.

25. Paiements, subventions et contributions selon les montants et conditions spécifiés dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$21,855,000.

Services de l'air—

30. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la loi et du règlement sur l'aéronautique et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de prendre, pour l'année courante à l'égard du présent crédit, des engagements ne dépassant pas \$131,314,600 et de dépenser les recettes de l'année courante, \$92,573,600.

M. le président: Le crédit 30 est-il adopté?

Une voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

[M. le président.]

Les crédits suivants sont adoptés:

35. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les aéroports nationaux (selon la décision du ministre des Transports) et installations connexes; contributions à la construction faite par les autorités locales ou privées à l'égard de ces aéroports, ainsi que les sommes payables en règlement de réclamations pour indemnisation des personnes dont les propriétés subissent un dommage par suite de l'application d'un règlement de zonage en vertu de l'alinéa j) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique, et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements jusqu'à concurrence de \$45,404,700 pour les aéroports et autres services terrestres, de \$17,268,000 pour les aides radio à la navigation aérienne et maritime et de \$4,496,000 pour les services météorologiques, \$62,031,500.

40. Subventions, contributions et autres versements, selon le détail des affectations et cotisation du Canada à l'Organisation météorologique mondiale, \$3,251,000.

B—Société centrale d'hypothèques et de logement—

45. Remboursement à la Société centrale d'hypothèques et de logement des sommes qu'elle a dépensées aux fins de travaux de recherche sur l'habitation et de travaux d'urbanisme, des montants des prêts consentis aux fins d'entreprises de traitement des eaux d'égout qu'elle a remis à un gouvernement provincial, à une municipalité ou à une corporation municipale de services d'égout, des contributions faites à un plan de rénovation urbaine ou en vertu d'une entente visant la rénovation urbaine, du montant des pertes occasionnées par la mise en œuvre de projets de logement d'intérêt public, et du montant des pertes nettes résultant de la vente des hypothèques de son portefeuille, \$38,100,000.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, avant de passer au crédit 50, je voudrais demander un vote par assis et levé sur les crédits de Jack Pickersgill.

Des voix: Bravo!

C—Commission canadienne des transports—

50. Administration, fonctionnement et entretien, y compris le dégaussage des navires du gouvernement canadien et des navires marchands de propriété canadienne, ayant une jauge brute de 3,000 à 20,000 tonnes immatriculés au Canada ou immatriculés au Royaume-Uni, s'ils peuvent être réimmatriculés au Canada en vertu d'une entente intergouvernementale spéciale, \$4,600,900.

M. le président: Le vote porte sur le crédit 50. Le comité est-il prêt à voter?

(Le crédit est adopté par 70 voix contre 42.)

M. le président: Je déclare le crédit 50 adopté.

55. Paiement de subventions d'exploitation aux transporteurs aériens régionaux, selon l'approbation du Conseil du Trésor, \$3,000,000.

Une voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)